

CIRCULAIRE

Date : Le 7 mai 2025

NUMÉRO DE LA CIRCULAIRE : EIA n° 2025-10

Autres programmes :

Destinataires : Responsables de programme

Objet : Renseignements sur le programme Bébés en santé

Références :

Remplace : 2021-02

Type :

☐ Politique

☐ Pour usage interne uniquement

☐ Procédure

☐ Taux

☒ À titre d'information uniquement

Entrée en vigueur : Immédiatement

Cette circulaire fournit des renseignements sur le programme Bébés en santé, un programme en deux volets composé du Programme d'allocations prénatales du Manitoba et des programmes d'aide communautaire.

Programme d'allocations prénatales du Manitoba :

Le Programme d'allocations prénatales du Manitoba aide les femmes enceintes admissibles à répondre à leurs besoins nutritionnels supplémentaires pendant leur grossesse et les met en contact avec les ressources communautaires et de santé de leur collectivité.

Les bénéficiaires d'Aide à l'emploi et au revenu qui sont enceintes ont automatiquement droit au montant total de 162,82 \$ par mois. Les allocations prénatales du Manitoba sont un revenu exempté dans le calcul des ressources financières pour l'Aide à l'emploi et au revenu, conformément à l'alinéa 8(1)xiv) du Règlement sur les allocations d'aide.

À compter du 5 juillet 2024, les demandeuses admissibles au Programme d'allocations prénatales du Manitoba pourront recevoir la totalité des prestations pendant six mois, à condition d'en faire la demande pendant leur grossesse. Les bénéficiaires d'Aide à l'emploi et au revenu qui sont enceintes doivent être informées sur les Allocations prénatales du Manitoba et encouragées à en faire la demande.

De plus amples renseignements, y compris le formulaire de demande à jour, sont accessibles au www.gov.mb.ca/fs/healthybaby/prenatal-benefit.fr.html

Voici le lien vers le formulaire de demande à jour :
www.gov.mb.ca/fs/healthybaby/pubs/babyappln.fr.pdf.

Programmes d'aide communautaire :

Les Programmes d'aide communautaire sont conçus pour aider les femmes enceintes et les nouveaux parents (dont les bébés ont moins d'un an) à rencontrer d'autres parents, familles et professionnels de la santé afin d'assurer la santé de leurs bébés. Les programmes encouragent les soins prénataux précoces et réguliers et fournissent aux participants des informations et des ressources pratiques sur les questions de santé maternelle et infantile, la nutrition prénatale, postnatale et infantile, l'allaitement maternel, l'adoption de saines habitudes de vie, les idées parentales, le développement de l'enfant et les stratégies pour favoriser le sain développement physique, cognitif et émotionnel des enfants. Les aides pratiques comprennent :

- des collations saines;
- des coupons pour le lait (pendant la grossesse et jusqu'à ce que le bébé ait six mois);
- des billets d'autobus ou des services de garde (là où le service est offert).

De plus amples renseignements, y compris la liste des programmes et les coordonnées sont accessibles au www.gov.mb.ca/fs/healthybaby/index.fr.html.